



Pause non respectée

Par Virgule

Bonjour,

Pendant plus de 30 ans, j'ai travaillé 8 heures puis 7 heures sans interruption, le matin de 5 heures à 13 h puis de 6 heures à 13 heures.

Depuis le 2 janvier dernier, mon employeur (public) m'impose une pause de 45 minutes à midi et me fait reprendre le travail pendant une heure ou deux suivant les jours...

J'aurais préféré ne pas prendre cette pause qui ne me permet pas de rentrer chez moi et partir 45 minutes plus tôt : impossible, c'est le code du travail...

Puisque mon employeur ne m'a jamais permis de bénéficier de cette pause pendant plus de 30 ans alors que j'ai toujours effectué plus de six heures de travail, puis-je demander réparation pour les années antérieures ?

Dans l'attente de vous lire, merci d'avance.

Cordialement,

VIRGULE